



ACCUEILS DE LOISIRS DE LA MJC INTERCOMMUNALE D'AY : « Notice d'utilisation »

Aÿ le mardi 07 Juin 2011

Chers parents,

Ce courrier a pour but de vous donner les informations principales concernant les Accueils Collectifs de Mineurs de la MJC Intercommunale d'Aÿ pour l'année scolaire 2011/2012.

Modalités de fréquentation	p 1
Inscriptions / Règlement	p 2/3
Documents nécessaires à l'inscription	p 3
Annulation / Absence	p 4
Calendrier d'ouverture et informations particulières	p 4
Groupes d'âge / Lieux d'accueil / Horaires / Repas	p 5/6
Les tarifs	p 6
Les équipes d'animation	p 7
L'association / Le projet éducatif de l'accueil de mineurs	p 7/8
Contacts et coordonnées	p 8

MODALITES DE FREQUENTATION

Le centre de loisirs de la MJC accueille tous les enfants **inscrits dans un établissement scolaire** au premier jour du centre, durant les mercredis et les vacances scolaires. Il se fréquente en demi-journée pour tous les groupes d'âge, le repas du midi est facultatif.

Régulièrement, nous proposons des projets d'animation et activités particulières, sorties, séjours...nécessitant une inscription spéciale car, d'une part, les places sont limitées et, d'autre part, ces activités font parfois l'objet d'une tarification spéciale ou impliquent l'inscription à des demi-journées de centre supplémentaires.

ATTENTION

Désormais, pour toute participation à une sortie en journée complète, il faut que l'enfant soit présent à l'accueil de loisirs **au minimum une journée complète sans activité particulière dans la semaine correspondante.**

-

Compte tenu de la forte fréquentation, notre capacité d'accueil ayant ses limites, nous pourrions être amenés à refuser un enfant arrivant le jour même à l'accueil de loisirs sans être inscrit au préalable.

LA RESERVATION EST INDISPENSABLE POUR TOUTE PERIODE

Chaque période fait l'objet d'une thématique et de projets spécifiques définis par les équipes d'animation, cependant nous sommes toujours à la recherche de votre avis, vos remarques et vos suggestions nous permettant d'améliorer la qualité de notre accueil. N'hésitez pas à rencontrer les équipes directement sur les sites d'accueil.

Dans le cas d'un changement dans l'organisation ou programmes (lieux d'accueil ou de repas, heure et lieu de rendez-vous, activités...) nous faisons en sorte de vous donner l'information le plus rapidement possible.

Enfin, nous tenons les projets éducatif et pédagogiques à votre disposition. N'hésitez pas à nous les demander.

**L'INSCRIPTION À TOUTE PERIODE EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE NE POUVOIR ACCEPTER VOTRE ENFANT
TOUTE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE QU'APRES VOTRE PASSAGE AU SECRETARIAT ET UN PREMIER REGLEMENT**

A. INSCRIPTION DES MERCREDIS

Possibilité de réserver par mail et réajuster par téléphone **uniquement pour les accueils de loisirs des mercredis**.

Une fois votre première inscription validée au secrétariat, vous recevrez chez vous en milieu de mois (par courrier ou mail en fonction de votre choix), une grille de réservation des mercredis du mois suivant que vous devrez nous retourner complétée.

Vous recevrez ensuite chez vous, par courrier uniquement, la facture correspondante à vos réservations, gage de l'enregistrement et de la validation de votre réservation par le secrétariat. **Votre règlement devra alors nous parvenir avant le début du mois concerné.**

Vous avez ensuite toute liberté de réajuster- en plus comme en moins – les repas et/ou demi-journées en cours de mois, directement par téléphone. **Tout réajustement devra nous être communiqué au plus tard le lundi précédant le mercredi concerné.**

B. INSCRIPTION AUX PETITES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions à l'accueil de loisirs ont lieu au minimum 15 jours avant le début de chaque période. Une plaquette informative vous présente le programme, elle est distribuée dans toutes les écoles de la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne et est à disposition à la MJC. Vous devez impérativement passer au secrétariat pour valider votre inscription.

C. INSCRIPTION D'ETE

Compte tenu de la très forte demande concernant le centre d'été et **uniquement pour cette période**, la priorité aux inscriptions est donnée :

- aux adhérents de la MJC pour l'année en cours,
- aux habitants d'Aÿ
- aux habitants de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Une plaquette spécifique est éditée courant avril et distribuée par les mêmes canaux que celles des petites vacances. Les inscriptions débutent au moment du forum parents fixé pour l'été 2012 au :

Samedi 12 mai 2012 à la MJC.

Ce forum informatif permet aux familles et aux enfants d'une part de rencontrer les équipes d'animation qui leur présentent les grandes lignes du programme et activités particulières mises en place durant l'été (piscine, poney, camps, cirque...) et d'autre part de procéder aux inscriptions.

FORUM 2012

Pour éviter de trop longues files d'attente, le système des tickets sera maintenu et comme cette année, le forum se déroulera en deux temps : une première période de 8h30 à 10h00 réservée aux inscriptions pour les séjours ados et préados (avec possibilité de faire des inscriptions centre de loisirs pour les enfants de toute la famille) et une deuxième période pour les inscriptions centre de loisirs et camps Maxi's et P'tits Loups de 10h00 à 14h00.

D. RESERVATION DES REPAS - Modalités communes à toutes les tranches d'âge

MERCREDIS	Réservation au mois	Réajustement possible par téléphone au plus tard le lundi précédent
PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES	Réservation pour l'ensemble de la période	Réservations fermes 1 semaine à l'avance

E. REGLEMENT

Le règlement de toute période se fait en amont de la venue de l'enfant au centre. Nous réajustons ensuite la facture en fonction de la présence réelle de l'enfant. Les sommes perçues d'avance (dans le cas d'une absence excusée par exemple ou d'une annulation dans les temps prévus – Cf. ANNULATION / ABSENCE) peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un compte d'avance à déduire d'une prochaine période de centre. **En cas de retard important dans le paiement des factures ayant entraîné plusieurs relances de notre part, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir les enfants jusqu'au règlement complet des sommes dues.**

Tout règlement peut-être fractionné, n'hésitez pas à nous le demander. En cas de difficulté, contactez nous afin que nous trouvions ensemble la solution la plus adéquate pour vous.

Nous acceptons les modes de règlement suivants :

- Chèque bancaire
- Espèces
- Chèques vacances
- Bons CAF, MSA et autres aides (CIAS, Conseil Général, Comité d'entreprise...)
- Prélèvements automatiques

Tout enfant inscrit à l'accueil de loisirs doit être adhérent de la MJC. Pour l'année 2011/2012, le montant de l'adhésion est fixé à 9.50 €.

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- Carnet de santé de l'enfant (pour copie des vaccins) ou certificat de vaccination à jour datant de moins de 2 mois
- Bon CAF ou MSA le cas échéant
- N° d'allocataire de votre régime : CAF, MSA, SNCF/RATP, Education Nationale, EDF/GDF, Fonctionnaire du public, autre (artisan, commerçant, armée)
- Certificat d'assurance responsabilité civile ou activités extrascolaires
- Avis d'imposition

En fonction des activités, nous pouvons être amenés à vous demander d'autres documents (certificat médical, attestation carte vitale, carte mutuelle santé...).

Notre assurance responsabilité civile couvre les enfants pendant leurs activités. Nous vous engageons cependant à contracter une assurance de personnes couvrant votre enfant en cas d'accident dans lequel aucun tiers ne serait engagé (ce qui n'entre pas dans les garanties des assurances responsabilités civiles) généralement inclus aux garanties des assurances extrascolaires.

Au moment de l'inscription nous vous demanderons de signer plusieurs documents et autorisations parentales :

- Droit d'image et retour de l'enfant (pour tous les enfants)
- Transfert d'enfant (pour les enfants des accueils matin)
- Projet éducatif et assurance de la MJC (précisant que vous en avez pris connaissance)

Les conditions et engagements vous seront exposés lors de l'inscription. Nous vous demandons de bien renseigner ces documents, nous ne pourrions confier votre enfant à une personne pour laquelle vous ne nous avez pas donné autorisation.

ANNULATION / ABSENCE

Toute absence aux sorties, journées, repas,..., non excusée 48h avant ou sans présentation d'un certificat médical dans les 48h qui suivent fera l'objet d'une facturation.

Concernant les camps, toute annulation une semaine avant le départ (excepté pour raison médicale avec production d'un certificat médical dans les 48h suivant l'annulation) fera l'objet d'un encaissement d'une partie du montant du séjour (connu et communiqué à l'avance) sauf dans le cas où nous trouverions un enfant pour reprendre la place libre. Dans ce cas nous procéderions au remboursement intégral des sommes versées.

Enfin, merci de nous prévenir le plus rapidement possible d'une annulation en sortie, camp, activité particulière... afin que nous puissions proposer la place à un autre enfant !

CALENDRIER D'OUVERTURE ET INFORMATIONS PARTICULIERES

PERIODE	DATES D'OUVERTURE	DATE D'INSCRIPTION
MERCREDIS	Du mercredi 7 septembre 11 au mercredi 04 juillet 12	Dès le lundi 29 août 11
TOUSSAINT	Du lundi 24 octobre au mercredi 2 novembre inclus	Dès le lundi 03 octobre 11
NOËL	Du lundi 19 au vendredi 23 décembre	Dès le lundi 28 novembre 11
HIVER	Du lundi 27 février au vendredi 09 mars	dès le lundi 30 janvier 12
PAQUES	Du lundi 23 avril au vendredi 04 mai	dès le lundi 26 mars 12
ETE	A déterminer	Dès le samedi 12/05/12 pour les adhérents MJCI, habitants CCGVM Dès le lundi 21/05/12 pour les autres

GROUPES D'AGE / LIEUX D'ACCUEIL / HORAIRES / REPAS

Les enfants sont répartis en quatre groupes d'âge en fonction des périodes. Nous accueillons tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire au moment de leur venue au centre.

		MERCREDIS et PETITES VACANCES SCOLAIRES	ETE
Les P'TITS LOUPS	3 / 6 ans	Ecole maternelle LA NOUE (Sortie d'Aÿ, direction Epernay, derrière supermarché LECLERC EXPRESS)	Ecole maternelle CENTRE (Près de la Poste)
Les MAXI'S	7 / 10 ans	MJCI	Ecole primaire Pierlot (près de la MJCI) et séjours
Les PREADOS	11 / 13 ans		
Les ADOS	14 / 17 ans	Accueil possible sous forme de projets particuliers et/ou séjours uniquement	Organisation d'un séjour durant l'été

Nous nous réservons la possibilité de regrouper toutes les tranches d'âge sur un même site pour une journée ou une période de vacances entière. Nous vous le préciserons dans les meilleurs délais le cas échéant.

ENFANTS D'ÂGE INTERMEDIAIRE

Les enfants d'âge « charnière » (6 et 10 ans) peuvent, hors réglementation particulière, être accueillis au centre sur l'un ou l'autre des groupes d'âge en fonction de leur maturité, envie...

Il est également possible de changer de tranche d'âge en cours d'année (surtout vrai pour les enfants entrés en CP en septembre) et de faire des « tests ».

N'hésitez pas à nous rencontrer pour nous faire part de vos remarques. Nous répondrons à toute demande particulière dans la limite de notre organisation.

HORAIRES

Le centre de loisirs ouvre ses portes de 8h45 à 12h et de 13h30 à 18h pour les enfants ne restant pas le midi. En dehors des jours de sortie et/ou inscription à des activités particulières (piscine, poney...), nous accueillons les enfants jusqu'à 10h le matin chez les P'tits Loups et 9h30 chez les Maxi's et pour tous jusqu'à 14h l'après-midi. **Il est préférable, même pour les Maxi's, de prendre le temps de donner les enfants en mains propres à l'équipe d'animation afin d'éviter tout souci.**

Vous pouvez venir rechercher votre enfant à partir de 11h45 le matin et 17h le soir (sauf pour les sorties en journée complète). Les enfants repartant seuls, avec votre autorisation écrite, partent à 12h et 17h ou 18h.

Il existe deux accueils étendus le matin et le soir faisant l'objet d'une tarification supplémentaire aux demi-journées :

- Accueil matin
 - dès 7h30
 - A l'école maternelle pour tous les enfants
- Accueil soir
 - de 18h jusqu'à 18h30
 - sur le lieu d'accueil de votre enfant.

Ces accueils sont à réserver impérativement à l'inscription au secrétariat. En effet, du nombre d'enfants dépend le nombre d'animateurs à prévoir.

En dehors des enfants inscrits à l'accueil du soir, nous vous demandons de bien respecter la fermeture à 18h.

Passé 18h05, les enfants restants dans les centres seront comptabilisés en accueil du soir.

REPAS

PERIODE	FOURNISSEUR	GROUPE D'AGE	LIEUX DE PRISE DES REPAS
MERCREDIS NOËL	Société MEDIREST (repas en liaison chaude livrés sur les différents sites)	P'TITS LOUPS	Ecole maternelle LA NOUE
		MAXI'S et PREADOS	MJCI
TOUSSAINT HIVER Pâques ETE	Restaurant scolaire de l'école Ay II	P'TITS LOUPS	Ecole maternelle
		MAXI'S et PREADOS	Restaurant scolaire

La CAF, principal partenaire financier des accueils collectifs de mineurs nous impose différentes règles à appliquer

A la MJC la tarification appliquée est fonction :

- du régime allocataire dont dépend l'enfant : CAF / MSA et autre régime
- du moment de la journée : matin / après-midi
- de la période concernée : mercredis et petites vacances scolaires / Eté
- des revenus des familles

TARIFS FIXES COMMUNS A TOUTES LES PERIODES				
ADHESION 11/12 Valable du 01/07/11 au 30/06/12	REPAS	ACCUEILS		
		Matin		Soir
		Heure d'arrivée de l'enfant		Heure de départ de l'enfant
		Entre 7h30 et 8h	Entre 8h01 - 8h44	Entre 18h - 18h30
9,50 €	3,50 €	2 €	1 €	1 €

TARIFS 2011/2012 CENTRE DE LOISIRS

	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants	Famille avec 4 enfants et +	MATIN	APRES- MIDI
CAF 1	< 23 574.72 €	< 28 850.48 €	<33 349.47 €	< 38 467.63 €	2.70 €	3.75 €
CAF 2	> 23 574.72 €	> 28 850.48 €	> 33 349.47 €	>38 467.63 €	3.00 €	4.15 €
MSA AUTRES 1	< 23 574.72 €	< 28 850.48 €	<33 349.47 €	< 38 467.63 €	3.75 €	5.20 €
MSA AUTRES 2	> 23 574.72 €	> 28 850.48 €	> 33 349.47 €	>38 467.63 €	4.15 €	5.75 €

Les éventuels camps proposés sur ces périodes font l'objet d'une tarification particulière précisée dans les plaquettes d'informations.

Vacances scolaires d'été

Le centre de loisirs d'été étant principalement subventionné par la Ville d'Aÿ, les tarifs des ½ journées et camps changent et sont fonction d'une part du type d'aide dont bénéficie les familles puis de leur origine géographique (Aÿ, communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne, extérieur). Les tarifs sont arrêtés fin mars et présentés dans la plaquette d'informations.

LES EQUIPES D'ANIMATION

Comme prévu par la législation des accueils de loisirs, les groupes enfants sont encadrés par des animateurs titulaires ou en cours de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et par des animateurs sans qualification à hauteur de 20% du total des animateurs. Les directeurs quant à eux sont titulaires ou en cours de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent.

Les ratios animateurs/enfants se répartissent comme suit :

- 1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans

Ce sont ces ratios qui fixent notre capacité maximale d'accueil. Compte tenu de cet élément, nous nous réservons le droit de refuser un enfant non-inscrit au préalable sur nos accueils.

L'EQUIPE PERMANENTE DU SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Au cours de votre venue, vous serez forcément amenés à rencontrer les personnels permanents du secteur :

- Catherine HEYDECKER: responsable du secteur enfance jeunesse
- Jérôme MIGNON : service civique animateur enfance
- Elodie ACOASTA : animatrice jeunesse
- Audrey : secrétaire

N'hésitez pas à nous rencontrer et nous faire part de toutes vos remarques et demandes particulières...

L'ASSOCIATION / LE PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE MINEURS

L'ASSOCIATION

La MJC Intercommunale d'Aÿ est une association loi 1901 et par conséquent, ses actions et activités sont le reflet des choix et orientations de bénévoles, membres du conseil d'administration.

Tous sont adhérents de l'association mais ne pratiquent pas forcément une activité.

Tout adhérent de plus d'un an, âgé de plus de 16 ans, peut intégrer le CA et ainsi prendre part à ses travaux en devenant administrateur de la MJC (et pourquoi pas président, trésorier ou secrétaire !).

Pour cela deux solutions :

1. candidature proposée lors de l'Assemblée Générale (AG) de la MJC (courant mai-juin) et soumise au vote des participants.
2. candidature cooptée (intégrée) par le CA à tout moment de l'année et entérinée lors du vote de l'AG suivante.

Les administrateurs, avec l'aide des salariés de l'association, définissent et mettent en œuvre le projet de la MJC. Bien entendu compte tenu de l'activité importante et variée de la MJC, les administrateurs se positionnent sur le ou les secteur(s) de leur choix : diffusion culturelle, activité hebdomadaire et enfance-jeunesse.

Leurs travaux se répartissent en trois commissions suivant principalement les actions des secteurs concernés..

Pourquoi une commission enfance jeunesse ?

Le rôle de chaque commission est de débattre et mettre en œuvre les orientations de chaque secteur, travailler en détail les projets, préparer les travaux qui seront abordés en CA. L'aspect technique des projets est bien évidemment de la compétence du professionnel du secteur qui alimente également la réflexion.

Le CA quant à lui se réunit 3 à 5 fois par an. L'ordre du jour des CA traite essentiellement du projet global (montant des cotisations, budget global, définition du projet et orientations...) et prend toutes les décisions inhérentes alors que les travaux des commissions sont d'avantage dans la définition concrète des actions et leurs mises en œuvre, difficultés...toute proposition faite en commission sera entérinée lors du CA suivant (ou exceptionnel suivant de l'actualité)

L'investissement des bénévoles est donc fonction de leurs disponibilité et envie ! Il n'y a aucune obligation à prendre part au conseil d'administration pour faire partie de la commission. Quelques parents ont intégré la commission, mais celle-ci n'est pas fermée. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec Catherine.

Au moment de votre inscription au secrétariat, nous pouvons vous remettre un exemplaire du projet éducatif relatif à l'accueil de mineurs de la MJCI. Ce projet présente les grandes lignes éducatives et fixe le cadre pédagogique voulus par les administrateurs de l'association. Nous vous engageons à le lire.

CONTACTS ET COORDONNEES

Pour toute inscription et/ou règlement, Audrey, la secrétaire du centre de loisirs, est présente du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 en période scolaire et du lundi au vendredi de 9h à 18h durant les vacances scolaires.

Pour toute question vous pouvez me contacter aux mêmes coordonnées.

MJCI d'Ay
5 rue de la Liberté
51160 AY

Tel: 03.26.55.18.44
Fax: 03.26.55.78.34
enfance@mjc-ay.com

RAPPELS

Reprise des accueils des mercredis :
LE MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2011 dès 7h30
(Réservations et inscriptions possibles dès le 29 août)

-

Forum Parents ETE 2012
SAMEDI 12 MAI 2012
de 8h30 à 14h à la MJCI

Espérant que ce courrier vous apportera les informations nécessaires, je vous prie de croire, chers parents, en l'assurance de notre entier dévouement au service de vos enfants.

Catherine HEYDECKER
Responsable secteur enfance jeunesse